

Pôle emploi a mis en place un **questionnaire** accessible à l'adresse suivante <https://deplacesukrainsiens.pole-emploi.fr/> (en français et en ukrainien) qui permet d'identifier les personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle en France, la profession exercée en Ukraine, le niveau d'études et de maîtrise de la langue française.

Suite à la complétion de ce questionnaire Pole Emploi prendra contact avec les personnes pour qu'elles puissent faire la démarche de s'inscrire sur pole-emploi.fr. Une fois l'inscription réalisée sur le site, Pole Emploi reviendra vers elles pour leur communiquer la date de rendez vous de finalisation de l'inscription (il faudra bien qu'elles prennent avec elle leur autorisation provisoire de séjour et la pièce d'identité : passeport)

Voici un récapitulatif du processus mis en place pour les personnes ukrainiennes:

Je souhaite m'inscrire à Pôle Emploi :

1. Je complète le formulaire en ligne
2. Pôle Emploi pourra ainsi identifier mon souhait d'inscription
3. Pôle Emploi me contacte pour confirmer que je peux m'inscrire sur le site www.pole-emploi.fr
4. Je reçois un appel/ mail pour la date de mon rendez vous de finalisation de mon inscription : on y abordera l'utilisation de mon espace sur www.pole-emploi.fr / les possibilités d'accompagnement / les services accessibles/
5. Je me présente au rendez vous avec ma pièce d'identité et mon autorisation de séjour
6. A l'issue du rendez vous collectif, un prochain rendez vous avec un conseiller qui sera le référent de mon dossier sera proposé.

Voici un flyer; vous trouverez en bas un lien vers un site recensant des outils en ligne pour apprendre le français:

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/offre-de-formation-en-ligne-pour-apprendre-francais-et>)